



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

élèves

Question écrite n° 72999

Texte de la question

M. André Aschieri souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur certains jeux dangereux qui se multiplient dans les cours de récréation. Récemment, un collégien de quinze ans est décédé d'une embolie pulmonaire après avoir inhalé le gaz contenu dans une bombe aérosol destinée au nettoyage des ordinateurs ; cet enfant voulait rendre plus grave le son de sa voix. Tout comme la pratique du jeu du foulard, pour laquelle il l'a déjà interrogé, ce type de jeu est courant dans les écoles et collèges. Aussi, il aimerait savoir si l'éducation nationale compte informer les jeunes des dangers que ces jeux représentent.

Texte de la réponse

Les jeux auxquels peuvent se livrer certains élèves consistant à inhaler le gaz contenu dans des bombes aérosols destinées au nettoyage des ordinateurs et qui peuvent présenter une menace pour leur vie, viennent souvent du fait que les élèves sont parfois amenés à manipuler en classe des produits dangereux pour leur santé s'ils n'en font pas un bon usage. C'est notamment le cas, lorsque des professeurs dispensant des cours d'informatique ou utilisant des ordinateurs à usage pédagogique, donnent la possibilité aux élèves de se servir d'aérosols de dépoussiérant pour ordinateur, dont les contenus sont signalés dangereux par leurs fabricants. C'est pourquoi il appartient au chef d'établissement, en concertation avec les enseignants, de veiller à ce qu'une information préalable sur les précautions élémentaires à prendre vis-à-vis de ces produits soit donnée aux élèves afin d'assurer leur sécurité. Par ailleurs, et par souci de vigilance, il appartient à chaque enseignant, après avoir dispensé un cours d'informatique, de veiller à récupérer ces produits et à les ranger dans une armoire fermant à clé, afin d'éviter qu'ils ne soient laissés en libre accès aux élèves dans les classes, en dehors de sa surveillance.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72999

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 février 2002, page 820

Réponse publiée le : 29 avril 2002, page 2191